

Zeitschrift: Schweizerische Bauzeitung
Herausgeber: Verlags-AG der akademischen technischen Vereine
Band: 47/48 (1906)
Heft: 25

Artikel: Bebauungsplan für das Quartier de la Maladière in Neuchâtel
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-26208>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 02.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nicht nur Gleichheit der Geschwindigkeitsverhältnisse längs eines Parallelkreises, sondern auch Gleichheit der Pressung ($\frac{\partial p}{\partial \varphi} = 0$) angenommen wird. Dies kann jedoch nur bei *kreisender Strömung ohne Kraftabgabe* der Fall sein und steht daher mit der bezweckten Formbestimmung nicht im Einklang.

Hiemit schliesse ich, indem ich der Schweiz. Bauzeitung für die Aufnahme des Artikels und die Anfertigung der Skizzen meinen besten Dank sage.

Zürich, im November 1906.

Bebauungsplan für das Quartier de la Maladière in Neuchâtel.

Wir veröffentlichen nachstehend das Gutachten des Preisgerichtes im Wettbewerb zu einem Bebauungsplan für das Quartier de la Maladière in Neuchâtel und hoffen, in Bälde auch die prämierten Arbeiten in gewohnter Weise zur Darstellung bringen zu können.

Rapport du Jury.

Dans l'élaboration du programme du concours, le jury a tenu en première ligne à ménager et à mettre en valeur les beautés naturelles des terrains à distribuer. Trois points spéciaux étaient à sauvegarder: le Crêt, la Pierre à Mazel et les grèves naturelles des Saars. Il fallait, par contre, éviter la monotonie provenant de la prolongation des artères en ligne droite et du plan en damier du quartier de l'Est, tout en créant des raccordements faciles entre les grandes voies de communication existantes.

Dans sa séance du 1^{er} décembre 1906, le jury a étudié les 19 projets qui étaient parvenus dans les délais voulus à la Direction des Travaux publics de la commune de Neuchâtel. Ces projets sont les suivants: 1. *Révolutionnaire*. — 2. *Est*. — 3. *En avant*. — 4. *Sic Video*. — 5. *Joran*. — 6. *En Bise*. — 7. *A l'avenir*. — 8. *En général*. — 8. *Tramway futurs*. — 10. *Remplissage*. — 11. *Terminus*. — 12. *Art de bâtir les villes*. — 13. *Timbre de 5 cent*. — 14. *Jaune trop vif*. — 15. *Timbre de 5 cent. dans un triangle*. — 16. *15 novembre 1906*. — 17. *Un cheval*. — 18. *Radli*. — 19. *Verdure*.

D'une manière générale, le jury a trouvé que l'ensemble du concours manquait d'originalité, à part quelques heureuses exceptions.

Le projet qui a attiré l'attention du jury, comme répondant bien aux besoins de l'avenir tout en dénotant une certaine recherche esthétique, est le projet No 10, *Remplissage*. L'adoption de la rue du Manège prolongée comme artère principale devant route cantonale, tout en enlevant la raideur d'une ligne droite et en la soudant à l'Ouest avec la rue des Beaux-Arts et à l'Est avec le futur port, est recommandable. Ce port nous paraît bien situé, les abords en sont faciles et offrent des surfaces suffisantes pour entrepôts. Il arrête d'une manière très heureuse toute idée de prolongation du quai dans la direction de St-Blaise. Le lotissement présente une variété permettant de réserver des terrains pour villas le long du lac et des emplacements pour industries. Mentionnons spécialement le bloc qui termine avantageusement le quartier à l'Est. Les jardins, édifices publics et rues secondaires dénotent une étude minutieuse. Le jury ferait quelques réserves sur le nivellement de la rue qui relie les Saars à la rue du Manège; on pourrait faire disparaître cet inconvénient en exhausant la rue du Manège, ce qui aurait aussi l'avantage d'améliorer la jonction au Crêt.

Le jury propose d'accorder à ce projet le premier prix, d'une valeur de 500 Fr.

Le projet le plus caractéristique, au point de vue de l'originalité et qui coupe le mieux la monotonie du quartier de l'Est, est le projet No 12, *Art de bâtir les villes*, qui présente de très belles qualités. L'idée maîtresse de ce projet est la communication directe du Faubourg de l'Hôpital au nouveau port, qui est bien placé; il résoud fort bien la condition du programme des terrains industriels. Il termine bien le quai et ménage des terrains au bord du lac. Ce projet présente par contre les graves inconvénients suivants: le raccordement du quartier avec la route cantonale à l'Est est défectueux et les rues sont trop étroites.

Le jury propose de décerner à ce projet un second prix de Fr. 300.

Dans le projet No 18, *Radli*, la disposition des artères principales est bonne, surtout la jonction du quai avec les Saars, mais l'auteur n'est arrivé à ce résultat qu'en exhausant d'une façon démesurée le niveau des rues du côté de l'Est. L'établissement d'une promenade publique à l'ex-

trémité orientale, en soudant la grève naturelle au quai, a paru une heureuse solution, mais devrait être retirée sur terre ferme et non pas construite en plein lac. Le port de commerce est mal situé et défectueux à tous les points de vue. La surface des massifs à construire a paru exagérée et insuffisamment étudiée et les terrains industriels font complètement défaut. Les constructions devant le Crêt devraient être supprimées, soit au point de vue esthétique, soit surtout au point de vue de la jonction de la rue des Beaux-Arts avec le quai. Le carrefour de la Maladière et de la rue du Manège est hors de proportion avec l'ensemble du quartier.

Le jury propose néanmoins, vu la conception générale de ce projet, de lui accorder un 3^{me} prix de Fr. 200.

Le jury a accordé une mention honorable au No 16, *15 novembre 1906*, en tenant compte de la bonne jonction du quai avec les Saars et de la rue du Manège prolongée avec le port, ainsi que de l'aménagement pittoresque des bords du lac. La disposition des constructions est, par contre, médiocre et la suppression du Crêt est regrettable.

Viennent ensuite par ordre de mérite les Nos 17, *Un cheval*, 1, *Révolutionnaire*, et 3, *En avant*, mais qui paraissent tous inexécutables.

Dans le No 17, les artères et les places ne sont pas en proportion avec les besoins du quartier, et l'idée de prolonger la rue des Beaux-Arts dans la direction de St-Blaise n'est pas recommandable. Dans le No 1, le lotissement est original, mais la partie orientale est insuffisamment étudiée et ne tient pas compte de la configuration naturelle du terrain. Le No 3 n'a d'autre originalité que les projets grandioses dans la portion orientale, projets qui seraient inexécutables dans la réalité.

Quant aux autres projets, le jury les a éliminés à cause de leur banalité et parce qu'ils n'offrent pas d'éléments à relever suffisants pour l'élaboration d'un projet définitif.

En terminant, le jury estime qu'il est possible d'établir un projet d'aménagement du quartier de la Maladière en s'inspirant des idées données par les projets primés et il recommande à l'Administration de faire l'acquisition du projet No 16, *15 novembre 1906*, qui compléterait les précédents.

Le jury estime qu'il est désirable de ne pas prolonger le quai au delà des Saars, afin de conserver la falaise avec sa grève naturelle comme site pittoresque.

Après avoir terminé ses opérations, le jury a ouvert en présence du Président et du Vice-Président du Conseil communal les enveloppes contenant les noms des lauréats et il a constaté que les auteurs des projets sont:

No 10, *Remplissage*: MM. *Gustave Chable* et *Edmond Bovet*, architectes, à Neuchâtel.

No 12, *Art de bâtir les villes*: M. *H. Hindermann*, architecte, à Berlingen (Thurgovie).

No 18, *Radli*: MM. *J. et K. Hippenmeier*, ingénieurs, à Zurich, et *Hans Reimann*, architecte, à St-Moritz.

Neuchâtel, le 1^{er} décembre 1906.

LE JURY:

(Signé): *Louis Perrier*. *E. Riggenbach*. *G. Fatio*.

Le Directeur des Travaux publics: *F. Porchat*.

Der ägyptische Dampfplflug.

System Boghos Pascha Nubar.

Seit in den Sechzigerjahren des verflorbenen Jahrhunderts der kürzlich verstorbene deutsche Ingenieur Max Eyth die Fowlerschen Kabeldampfplflüge in Aegypten eingeführt hatte, war dieses fruchtbare Land bis in die neueste Zeit ein Hauptverwendungsgebiet für die mittels Kabel zwischen zwei Lokomobilen hin und her bewegten Plflüge, deren Anwendung einen grossen Anteil an dem Aufschwung der ägyptischen Bodenkultur gehabt hat.

In den letzten Jahren traten indessen Bestrebungen hervor, das in Anschaffung und Betrieb teure Kabelplflugsystem durch eine wirtschaftlichere Arbeitsmaschine zu ersetzen. Die Landwirtschaft verlangte nach einer Maschine, die statt des Umbruches in schweren Schollen mit nachfolgender Behandlung durch Kultivator und Egge in einer Passage eine feine Zerkleinerung, Auflockerung und Durcheinander-Mengung des schweren lehmigen ägyptischen Ackerbodens vollbringen sollte.

Nachdem verschiedene im Lande eingeführte neue Plflüge englischen und amerikanischen Ursprungs, die teils eine hackende, teils eine fraisende Wirkung auf den Boden